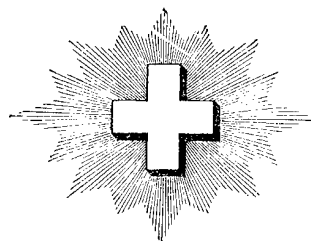


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 4729

5 mars 1892, 6 h., p.

Classe 64

PAUL JEANNOT, à la CHAUX-DE-FONDS, et LOUIS BURRI-HALDI,
à BIENNE.

Mécanisme de chronographe avec ou sans compteur.

L'invention consiste en un mécanisme de chronographe excessivement simple.

Il se compose tout d'abord d'un mouvement de montre ayant sa roue de champ, c'est-à-dire celle de ses roues qui fait un tour par minute, placée au centre de la montre et pourvue d'un axe tubulaire traversé dans toute sa longueur par l'axe portant l'aiguille de chronographe. Cet axe combiné avec deux seuls leviers et deux ressorts permet soit de mettre l'aiguille de chronographe en marche, soit de l'arrêter, soit enfin de la ramener à zéro en pressant sur la couronne.

Dans le dessin ci-joint la fig. 1 représente le mécanisme de chronographe pendant la marche de l'aiguille des secondes. La fig. 2 représente le mécanisme de chronographe à l'arrêt et la fig. 3 le représente au moment où l'aiguille des secondes est ramenée sur zéro. La fig. 4 est une vue par-dessous du levier *A*.

B est la roue de champ, dont l'axe creux est traversé d'outre en outre par l'axe *C* portant, sur la face non représentée de la montre, l'aiguille de chronographe marquant les secondes et un cœur *D* muni d'une goupille *d* faisant saillie sur sa surface inférieure. L'axe de

ladite roue de champ porte une petite roue en acier à fine denture *E*, destinée à entraîner l'axe *C* lorsque la goupille *d* du cœur *D* est pressé dans ladite fine denture par un ressort *F*. L'axe *C* est pourvu au-dessus du cœur *D*, d'une gorge circulaire dans laquelle s'engage l'extrémité fourchue d'un levier à ressort *G*, fixé en *g* à la $\frac{3}{4}$ platine *H*. Le levier à ressort *G* tend, comme le ressort *F*, à abaisser le cœur *D*, mais il est pourvu à sa surface inférieure en *g'*, d'une proéminence qui produit le soulèvement du levier *G* lorsque la tête du levier coudé *A*, qui est placée au-dessous dudit levier à ressort *G*, oscille de la position de la fig. 1 à celle de la fig. 2 ou de la fig. 3; ce soulèvement produisant le dégagement de la goupille *d* hors de la denture de *E* rend l'axe *C* indépendant de la roue de champ.

Le levier *A*, pivoté en *a*, est pourvu d'un bras *a'* actionné d'une part par un poussoir *i* fixé à la tige de la couronne *I*, et d'autre part, par un ressort *K*, qui le presse contre le poussoir *i*. Le levier *A* est pourvu d'une encoche *a''* dans laquelle se croche le crochet à ressort *L*, fixé sur la $\frac{3}{4}$ platine *H*, lorsqu'on presse la couronne *I* assez profondément pour placer le levier *A* dans la position de la fig. 2, mais pas

assez profondément pour placer ledit levier dans la position de la fig. 3. La tête du levier *A* restant alors engagée au-dessous de la proéminence *g'* du levier *G*, ce dernier arrête et maintient arrêté l'axe *C* portant l'aiguille de chronographe. En pressant ensuite la couronne à fond on place le levier *A* dans la position de la fig. 3, ce qui ramène l'aiguille de chronographe à zéro, où on la maintient jusqu'à ce que l'on désire commencer une observation quelconque.

L'aiguille de chronographe part de zéro dès qu'on abandonne à elle-même la couronne qu'on vient de presser à fond. Afin que le levier *A* puisse revenir pour cela de la position de la fig. 3 à celle de la fig. 1 sans que le crochet *L* l'arrête au passage, en s'engageant dans l'encoche *a''*, le levier *A* est pourvu d'une „surprise“ *M*, fig. 4, logée dans une cavité convenable pratiquée dans l'épaisseur dudit levier *A* et pivotée en *m* à ce dernier. Cette surprise prend la position indiquée dans la fig. 3, lorsque le levier *A* passe de la position qu'il occupe dans cette même figure à celle qu'il occupe dans la fig. 1. Elle empêche, par conséquent, le crochet *L* de s'engager dans l'encoche *a''*.

Le mécanisme décrit sera avantageusement complété par un compteur des minutes com-

posé d'un cœur placé sous le cadran, portant une aiguille de minutes et ajusté à frottement sur un axe situé à n'importe quelle place du mouvement, ledit axe étant actionné par des rouages convenables et ledit cœur étant actionné par un marteau ordinaire de retour à zéro également placé sous le cadran et actionné en même temps que le levier *A*, par la tige de couronne.

EN RÉSUMÉ,

Nous revendiquons comme notre invention :

Un mécanisme de chronographe, pouvant être combiné avec un compteur de minutes et caractérisé par la combinaison de la roue *E* fixée sur l'axe de la roue de champ *B*, et de l'axe *C* portant l'aiguille de chronographe et un cœur *D* pourvu d'une goupille *d*, avec un ressort *F*, un levier à ressort *G* ayant une proéminence *g'*, un levier *A* avec encoche *a''* et surprise *M*, un crochet à ressort *L* et un ressort *K*, en substance comme décrit.

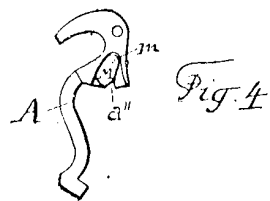
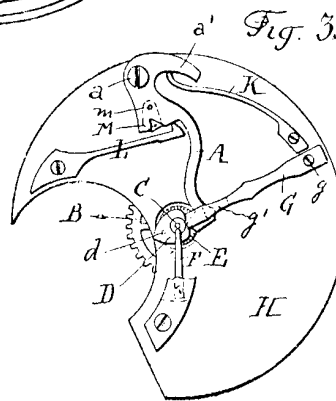
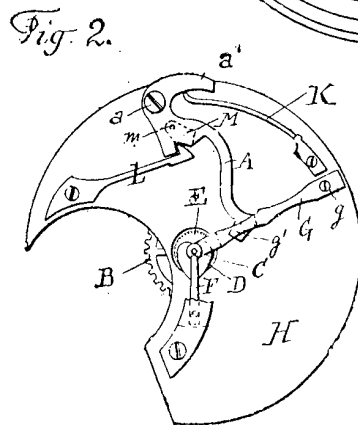
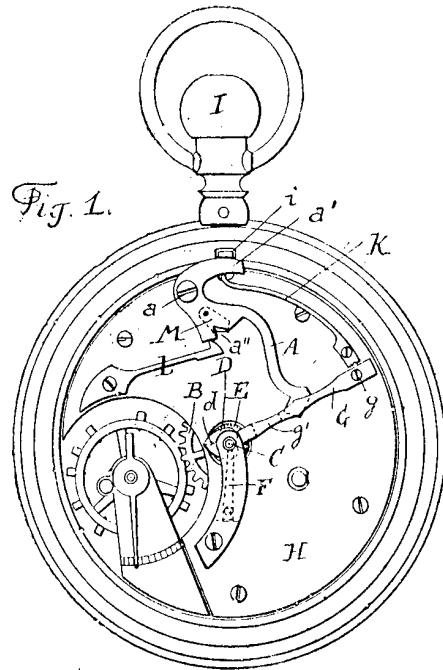
PAUL JEANNOT.

LOUIS BURRI-HALDI.

Mandataire: E. IMER-SCHNEIDER, à GENÈVE

Paul Jeannot et Louis Burri-Haldi.
5 mars 1892.

Brevet N° 4729.
1 feuille.



Paul Jeannot et Louis Burri-Haldi.
Mandataire: E. IMER-SCHNEIDER, à GENÈVE.